COMPTE-RENDU DE LA REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 26 mars 2021 – 19h00

Dates de convocation : 22/03/2021

Membres en exercice : 19
Membres présents : 14
Membres absents : 1
Membres absents représentés : 4

L'an deux mille vingt et un, le 26 mars à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance à huis clos, sous la présidence de Madame Martine Mazilly, Maire de SAULIEU.

Etaient présents : Martine Mazilly, Hervé Louis, Marie-Claude Overney, Elodie Mazilly, Jérôme Viguié, Vincent Garnier, Eric Rousseau, Adeline Masson, Myriam Robinet, Ophélie Gauthier, Alice Detalminil Olivier Thiebaut, Emmanuelle Rose, Pierre Loison,

Absent : Christian Lambert
Ont donné pouvoir : Gérard Besancenet à Martine Mazilly
Marie-Claire Genotte à Myriam Robinet
Jean-Paul Thiveyrat à Hervé Louis
Sandrine Devry à Emmanuelle Rose

Arrivés en cours de séance : Gérard Besancenet, Marie-Claire Genotte, Jean-Paul Thiveyrat

Madame Alice Detalminil a été élue secrétaire de séance

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente,
2. Vote des taux de la fiscalité 2021
3. Approbation des comptes de gestion 2020
4. Approbation des comptes administratifs 2020 budget principal et budget annexe eau et assainissement
5. Affectation des résultats 2020 sur budget 2021 (Budget Principal et Budget Eau et Assainissement)
6. Vote des budgets primitifs 2021 (Budget Principal et Budget Eau et Assainissement)
7. Travaux salle polyvalente demande de subventions
8. Tableau des emplois
9. Vente aux enchères de matériels
10. Questions et informations diverses

1 Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte rendu du 3 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

2 Vote des taux de la fiscalité 2021

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les taux de la fiscalité 2021 compte tenu du montant nécessaire à l'équilibre du budget 2021.
La commune ne percevra plus de taxe d'habitation à partir de 2021 hormis celle des résidences secondaires.
Elle percevra le produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (TFPNB).
En remplacement de la Taxe d'Habitation Résidence Principale (THRP), les communes percevront la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)
Le taux de TFPB du département est de 21 %, et sera ajouté à celui de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Fixe** le taux des contributions directes locales comme suit :

Intitulé		Taux 2020	Taux 2021
Taxe sur le foncier bâti	TFPB	**21.08 %**	21.08 + 21 = **42.08 %**
Taxe sur le foncier non bâti	TFNB	**41.87 %**	**41.87 %**
Cotisation Foncière des Entreprises	CFE	**19.04 %**	**19.04 %**

3 Approbation des comptes de gestion 2020

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de tires de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes des gestion du budget principal et du budget annexe Eau et Assainissement, dressés par le receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'e=état des restes à payer,
Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020 du budget principal et budget annexe Eau et Assainissement,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnacés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives : déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent aucune observation ni réserve de sa part,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** les comptes de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2020 du budget principal et du budget annexe Eau et Assainissement.

4 Approbation des comptes administratifs 2020 budget principal et budget annexe eau et assainissement

Après s'être fait représenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que Madame Martine MAZILLY, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2020 les finances de la commune de SAULIEU poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de l'exercice 2020, propos de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**2 552 705.56 €**	**237 408.14 €**
Opérations réelles	**2 522 709.18 €**	**145 322.03 €**
CHAP 011 – Charges à caractère général	631 366.21 €	119 532.03 €
CHAP 012 – Charges de personnel et frais assimilés	1 503 296.90 €	
CHAP 014 – Atténuations de produits	109 326.00 €	
CHAP 65 – Autres charges de gestion courante	218 964.87 €	
CHAP 66 – Charges financières	49 355.20 €	
CHAP 67 – Charges exceptionnelles	10 400.00 €	25 790.00 €
Opérations d'ordre	**29 996.38 €**	**92 086.11 €**
CHAP 042 – Opérations d'ordre (cessions, amortissements)	29 996.38 €	92 086.11 €
CHAP 023 – Virement à l'investissement		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**3 267 055.43 €**	**321 009.71 €**
Opérations réelles	**3 060 862.67 €**	**177 174.31 €**
CHAP 013 – Atténuations de charges	45 800.23 €	
CHAP 70 – Produits des services, du domaine et vente diverses	112 472.58 €	8 096.43 €
CHAP 73 – Impôts et taxes	1 842 246.00 €	
CHAP 74 – Dotations, subventions et participations	1 035 373.46 €	
CHAP 75 – Autres produits de gestion courante	39 370.35 €	169 077.88 €
CHAP 76 – Produits financiers	28.71 €	
CHAP 77 – Produits exceptionnels	4 079.03 €	
Opérations d'ordre	**136 343.75 €**	**143 835.40 €**
CHAP 042 – Opérations d'ordre (cessions et amortissements travaux)	136 343.75 €	37 522.62 €
002 – Excédent de fonctionnement reporté de 2019	69 849.01 €	106 312.78 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**1 344 313.30 €**	**63 316.89 €**
Opérations réelles	**593 315.57 €**	**25 794.27 €**
CHAP 20 – Immobilisations incorporelles (logiciels, concessions)	2 632.26 €	16 176.72 €
CHAP 204 – Subventions d'équipement versées	1 503 296.90 €	
CHAP 21 – Travaux d'équipement, immobilisations corporelles	370 395.17 €	9 617.55 €
CHAP 16 – Emprunts et dettes assimilées	195 340.54 €	
Opérations d'ordre	**136 343.75 €**	**37 522.62 €**
CHAP 040 – Opérations d'ordre entre sections (cessions, amortissements)	136 343.75 €	37 522.62 €
001 – Solde d'exécution reporté	614 653.98 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT	**821 516.39 €**	**186 058.23 €**
Opérations réelles	**791 520.01 €**	**34 713.26 €**
CHAP 13 – Subventions d'investissement	81 693.54 €	
CHAP 10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) FCTVA - TLE	158 118.49 €	6 097.00 €
1068 – Excédent de fonctionnement reporté	551 707.98 €	28 616.26 €
Opérations d'ordre	**29 996.38 €**	**151 344.97 €**
CHAP 040 – Opérations d'ordre (amortissements subventions immobilisations)	29 996.38 €	92 086.11 €
001 – Solde d'exécution reporté		59 258.86 €
Total des recettes de fonctionnement	3 267 055.43 €	321 009.71 €
Total des dépenses de fonctionnement	2 552 705.56 €	237 408.14 €
Résultat de fonctionnement	**714 349.87 €**	**83 601.57 €**
Total des recettes d'investissement	821 516.39 €	186 058.23 €
Total des dépenses d'investissement	1 344 313.30 €	63 316.89 €
Résultat d'investissement	**- 522 796.91 €**	**- 122 741.34 €**
Total des recettes toutes sections	4 088 571.82 €	507 067.94 €
Total des dépenses toutes sections	3 897 018.86 €	300 725.03 €
Résultat de l'exercice toutes sections	**191 552.96 €**	**206 342.91 €**

Le Maire, invitée à quitter la salle, ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et les crédits annulés.

Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

5 Affectation des résultats 2020 sur budget 2021 (Budget Principal et Budget Eau et Assainissement)

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Décide** l'affectation de l'excédent ou du déficit de fonctionnement et d'investissement comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

A - RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT	-522 796.91 €	
B - RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT	714 349.87 €	
TOTAUX A + B	191 552.96 €	
Total des restes à réaliser en dépenses	298 200.00 €	
Total des restes à réaliser en recettes	346 551.00 €	
Affectation au compte 001 Dépenses d'Investissement	**-522 796.91 €**	(résultat d'investissement A)
Affectation au compte 1068 Recettes d'Investissement	**474 445.91 €**	(résultat d'investissement A + RAR)
Affectation au compte 002 Recettes de fonctionnement	**239 903.96 €**	(TOTAUX A + B + RAR)

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

A - RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT	122 741.34 €	
B - RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT	83 601.57 €	
TOTAUX A + B	206 342.91 €	
Total des restes à réaliser en dépenses	137 561.00 €	
Total des restes à réaliser en recettes	75 482.00 €	
Affectation au compte 001 Recettes d'Investissement	**122 741.34 €**	(résultat d'investissement A)
Affectation au compte 1068 Recettes d'Investissement		(résultat d'investissement + RAR)
Affectation au compte 002 Recettes de fonctionnement	**83 601.57 €**	(TOTAUX A + B + RAR)

- **Autorise** le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

6 Vote des budgets primitifs 2021 (Budget Principal et Budget Eau et Assainissement)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Vote** les budgets primitifs de l'exercice 2020 arrêtés aux chiffres ci-après :

BUDGET PRINCIPAL : Vote avec 15 voix POUR et 3 voix CONTRE

	BP + DM 2020	CA 2020	RAR 2020	Prévisions 2021
Recettes d'investissement	1 719 505,76	821 516,39	346 551,00	2 515 333,54
Dépenses d'investissement	1 719 505,76	1 344 313,30	298 200,00	2 515 333,54
Résultats d'investissement	**0,00**	**-522 796,91**	**48 351,00**	**0,00**
Recettes de fonctionnement	3 306 224,18	3 267 055,43	0,00	3 461 162,63
Dépenses de fonctionnement	3 306 224,18	2 552 705,56	0,00	3 461 162,63
Résultats d'investissement	**0,00**	**714 349,87**	**0,00**	**0,00**
Recettes toutes sections	**5 025 729,94**	**4 088 571,82**	**346 551,00**	**5 976 496,17**
Dépenses toutes sections	**5 025 729,94**	**3 897 018,86**	**298 200,00**	**5 976 496,17**

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT : Vote avec 15 voix POUR et 3 voix CONTRE

	BP + DM 2020	CA 2020	RAR 2020	Prévisions 2021
Recettes d'investissement	261 443,23	186 058,23	75 482,00	539 347,53
Dépenses d'investissement	200 879,74	63 316,89	137 561,00	539 347,53
Résultats d'investissement	**60 563,49**	**122 741,34**	**-62 079,00**	**0,00**
Recettes de fonctionnement	298 835,40	321 009,71	0,00	402 672.19
Dépenses de fonctionnement	247 086,11	237 408,14	0,00	402 672,19
Résultats d'investissement	**51 749,29**	**83 601,57**	**0,00**	**0.00**
Recettes toutes sections	**560 278,63**	**507 067,94**	**75 482,00**	**942 019.72**
Dépenses toutes sections	**447 965,85**	**300 725,03**	**137 561,00**	**942 019,72**

7 Travaux salle polyvalente demande de subventions

Le bâtiment de la salle polyvalente étant de construction ancienne, la chaudière principale standard au fioul a plus de 30 ans. La performance de l'enveloppe thermique est inférieure aux exigences réglementaires avec des murs extérieurs peu isolés, un plancher haut non isolé et aucun système de ventilation mécanique ne permet le renouvellement d'air du bâtiment.
En conséquence, la commune de Saulieu prévoit l'amélioration de l'enveloppe thermique avec l'isolation par l'extérieur des murs et l'isolation de la toiture.
Afin d'atteindre le label Bâtiment Basse Consommation - BBC rénovation, la commune prévoit le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures.
Ces travaux énergétiques impliqueront également l'amélioration de l'étanchéité à l'air du bâtiment avec l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée.
Le **montant estimatif** des travaux est ainsi défini :

Aide concernée	Sollicitée ou attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DSIL	Sollicitée	859 500.00 €	20 %	171 900.00 €
DETR	Sollicitée	859 500.00 €	20 %	171 900.00 €
Conseil Départemental	Sollicitée	100 000.00 €	45 %	45 000.00 €
CRBFC	Sollicitée	770 000.00 €	35 %	269 500.00 €
TOTAL DES AIDES		859 500.00 €	76.59 %	658 300.00 €
Autofinancement		859 500.00 €	23.41 %	201 200.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Adopte** le principe de l'opération « Travaux de rénovation énergétiques à la salle polyvalente Espace Jean Bertin » pour un montant estimatif de 859 500.00 euros H.T,
- **Sollicite** le concours de l'Etat dans le cadre de la DSIL
- **Sollicite** le concours de l'Etat dans le cadre de la DETR
- **Sollicite** le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets « Patrimoine Communal »
- **Sollicite** le concours du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté dans le cadre du programme « Effilogis »
- **Précise** que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- **S'engage** à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental et au Conseil Régional au titre de ce projet,
- **Atteste** de la propriété communale du bâtiment de la salle polyvalente à l'Espace Jean Bertin

8 Tableau des emplois

Vu la loi du 26 janvier 1984, notamment l'article 53,

Considérant l'étude de l'ensemble du tableau des emplois, des besoins des services, des possibilités d'avancement de grade de certains agents ou de promotion interne le Maire propose les suppressions et créations de postes suivants, après accord du CTP du Centre de Gestion de la FPT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à 11 VOIX POUR, 3 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS

- **Décide** la modification du tableau des emplois permanents proposé comme suit :

NOUVEL EMPLOI CRÉÉ	Date	Nombre
Directeur (directrice) du musée : attaché(e) de conservation du patrimoine	01/07/2021	1

9 Vente aux enchères de matériels

Vu la délibération n°59-2020 du 10 juillet 2020 donnant délégation du conseil municipal au maire ;

Vu le point n°9 de cette même délibération autorisant le Maire à décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € par bien ;

Madame le Maire propose de mettre en vente certains matériels qui ne sont plus utilisés par les services communaux sur un site dédié sur internet.

Agorastore est un site de ventes aux enchères du matériel d'occasion des collectivités et des entreprises françaises en lien avec le service public qui permet d'organiser des ventes aux enchères en ligne.

Madame le Maire précise que le matériel sera sorti de l'inventaire communal et que les recettes seront portées au budget de l'exercice en cours.

Madame le maire propose à la vente le matériel suivant :

1 Tracteur Renault Faucheux Super 6D avec godet
1 Lame de déneigement hydraulique
1 Pulvérisateur marque quivogne.
Décorations de noël : 2 traversées de rue de 5m par 1,5m de haut. Un motif sapin et une étoile (à réviser), 1 poteau étoile hauteur 1,60m largeur 0,90m, 1 poteau rideau hauteur 1,60m largeur 0,90m 1poteau flocon hauteur 1,60m largeur 0,90m, 9 sapins hauteur 0,95m largeur 0,50cm.
1 Tondeuse sgag moteur Kawasaki FB460V, pour pièces, 1 Véhicule ML Mercedes, 1 Balayeuse Nilfisk rs1300. 3380 heures, 1 Tractopelle Case 580rs turbo 4*4. 11800h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Autorise** le Maire à adhérer à la plateforme et utiliser les services de vente en ligne du site Agorastore,
- **Fixe** les prix de réserve de vente des matériels dont les prix de mise en vente sont supérieurs à 4 600 euros à savoir :
  - balayeuse nilfisk : proposition 5 000 euros minimum
  - Tractopelle : proposition 10 000 euros minimum

10 Questions et informations diverses

Séance levée à 21 heures 04

Le Maire,
Martine MAZILLY

Mairie de Saulieu Côte d'Or